






LA BDES ET LES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES

Formation avancée

 OBJECTIFS	INTRA
<ul style="list-style-type: none">- Découvrir les enjeux et les impacts de la mise en place de la BDES- Maîtriser l'analyse des informations contenues dans la BDES- Connaître les nouvelles règles issues de la loi Rebsamen et des ordonnances Macron	
 PRÉREQUIS	 DURÉE
<ul style="list-style-type: none">- Cette formation ne nécessite pas de prérequis	1 Jour
 PUBLIC	 INTERVENANT
<ul style="list-style-type: none">- Membres titulaires et suppléants du CE- Représentants syndicaux- Délégués syndicaux	Juriste diplômé en Droit du Travail

PROGRAMME

LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (BDES)

- Les 3 objectifs de la BDES
- Quel est le contenu de la BDES ?
- Mise à jour de la BDES
- Les informations contenues dans la BDES sont-elles confidentielles ?
- Les recours en cas de non mise en place de la BDES

LES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CE/CSE

- Objectifs de l'information-consultation
- Le regroupement des obligations d'information/consultation récurrentes
- Augmentation des cas de recours à l'expert

L'INFORMATION-CONSULTATION PONCTUELLE DU CE/CSE

- En quoi consiste le principe d'information et de consultation du CE/CSE ?
- Que faut-il entendre par le mot « décisions » ?
- La notion de consultation préalable
- La préparation de la consultation

LA SIMPLIFICATION DE L'INFORMATION-CONSULTATION DEPUIS LES ORDONNANCES MACRON

- L'information-consultation récurrente du CSE : les nouveautés en matière de santé et de sécurité
- La possibilité d'adapter par accord l'information ponctuelle du CSE : modalités et règles spécifiques à chaque thème
- La BDES et le large champ de la négociation collective d'entreprise
- Les modifications en cas de recours à une experte

VOIR AUSSI

LE PASSAGE AU CSE

P. 5

ÉLUS DU PERSONNEL :SACHEZ COMMUNIQUER AU QUOTIDIEN

P. 22